



Le président de la République du Cameroun, Paul Biya, a signé ce lundi 2 mai 2022, un arrêté qui déclare demain mardi 3 mai, férié et chômé sur toute l'entendue du territoire National.

La raison, Paul Biya a bien voulu accorder un jour de repos aux camerounais après la fête du ramadan qui se célèbre ce 2 mai 2022.

ARRETE N° 0317-⁰³¹⁷/CAB/PR DU 02 MAI 2022
 déclarant fériée la journée du mardi 3 mai 2022.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales,
 modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- La journée du mardi 3 mai 2022 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 02 MAI 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

 PAUL BIYA

